

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 144 (2023)
Heft: 4

Rubrik: Apiservice

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les biocides sont également soumis à des règles d'utilisation. En revanche, les appâts pour fourmis destinés aux particuliers n'indiquent pas que les substances actives qu'ils contiennent peuvent être dangereuses pour les abeilles. Les biocides ne doivent pas être utilisés dans les ruchers (voir annexe 2 du manuel de contrôle de la production primaire).

Eviter les intoxications

Que ce soit dans le cadre privé ou professionnel, il convient de lire attentivement les notices d'emballage avant toute utilisation de pesticides. Ni l'homme, ni l'animal, ni l'environnement ne doivent être mis en danger par l'utilisation de produits phytosanitaires ou de biocides. Toute réglementation doit donc être strictement respectée, pour les produits phytosanitaires et concernant les abeilles, il s'agit de spécifications d'utilisation SPe 8.

Annoncer les suspicions d'intoxication !

Annoncez immédiatement toute suspicion d'intoxication (Hotline 0800 274 274 ou via info@apiservice.ch). Pour la protection des abeilles, chaque déclaration est importante. Les analyses d'intoxication sont gratuites pour tous les apiculteurs-trices suisses et liechtensteinois.

Pour de plus amples informations, contactez la hotline du SSA 0800 274 274, du lundi au vendredi, 8 h 00 – 16 h 30, et/ou consultez les aide-mémoire du SSA (www.abeilles.ch/aidememoire):

3.1.1. Feuille de protocole intoxication d'abeilles

3.1.2. Intoxications d'abeilles

Vers le succès grâce au programme de santé

Anja Ebener, directrice d'apiservice/Service sanitaire apicole (SSA)
(anja.ebener@apiservice.ch)

Bonne nouvelle : début juin, la participation au nouveau programme du Service sanitaire apicole (SSA) sera ouverte à tous les apiculteurs et apicultrices membres d'une association suisse ou liechtensteinoise.

Souhaitez-vous améliorer encore la santé de vos abeilles ?

Avez-vous l'intention d'approfondir ou de rafraîchir vos connaissances en matière d'apiculture ?

Voudriez-vous des suggestions et des conseils concrets pour optimiser votre exploitation ?

Etes-vous disposé(e) à pratiquer l'apiculture selon le concept d'exploitation et les recommandations du SSA ?

Aimeriez-vous avoir la confirmation que votre mode d'exploitation correspond à l'état actuel des connaissances ?

Etes-vous intéressé(e) par un échange régulier avec des apiculteurs et apicultrices d'autres associations et régions ?

Si oui, le programme de santé du Service sanitaire apicole est exactement ce qu'il vous faut.

En 2022, 37 apicultrices et apiculteurs de Suisse alémanique et 16 de Suisse romande ont participé au projet pilote. Grâce à leurs précieux retours et à nos propres expériences, le programme de santé a pu être peaufiné. Le nouveau programme est en place et sera lancé prochainement.



Un programme de santé, pour quoi faire ?

La nouvelle offre du SSA a pour but de créer les meilleures conditions possibles pour des abeilles mellifères en bonne santé grâce à des échanges réguliers d'expériences, de brèves informations par SMS et un accompagnement complémentaire des participants. Ces derniers profitent d'informations actuelles, d'échanges avec d'autres apiculteurs et peuvent compter sur un accompagnement étroit de la part des intervenants du SSA. Le programme de santé offre une possibilité de formation continue basée sur le concept d'exploitation. Il permet d'optimiser son propre modèle d'apiculture et d'éliminer d'éventuelles incertitudes. Les apiculteurs qui remplissent les exigences et qui travaillent selon le concept d'exploitation et les aide-mémoire reçoivent, au terme de l'année du programme, une reconnaissance en tant qu'« apiculture responsable reconnue ».

Quelle est la durée du programme ?

Etant donné qu'il était très important pour nous de prendre en compte les suggestions faites lors de la phase pilote dans la conception finale du programme, celui-ci sera exceptionnellement proposé sous une forme raccourcie en 2023 (démarrage officiel en juin avec manifestations de lancement organisées au préalable). A partir de 2024, le programme de santé durera une année entière.

Quelles prestations sont incluses dans le programme ?

L'accompagnement des participants au programme comprend les éléments suivants :

1. Echange régulier d'expériences au sein du groupe

Chaque année sont organisées 10 réunions en ligne et une sur place. Le programme raccourci de 2023 prévoit 6 rencontres en ligne et une sur place. Les participant(e)s peuvent apprendre des expériences d'autrui et profiter de la possibilité de poser des questions concrètes en rapport avec leur propre exploitation apicole et la saison. Le SSA se charge de l'animation de ces manifestations qui débutent par de brefs exposés d'introduction.

2. Informations via SMS

En fonction de l'altitude du rucher principal, le SSA envoie chaque année quelque 25 brefs messages sur téléphone portable contenant des informations importantes et des indications sur les travaux à venir. En 2023, ce nombre sera réduit en conséquence.

3. Coaching individuel

Chaque participant(e) au programme a droit une fois par an à un coaching individuel d'une heure (par téléphone ou en ligne) avec un collaborateur du SSA.

4. Plaquette de reconnaissance avec autocollant annuel

Les apiculteurs ayant travaillé selon le concept d'exploitation et les aide-mémoire du SSA durant l'année de participation et qui le prouvent au moyen d'une autodéclaration reçoivent

pour l'année suivante une distinction pour une « apiculture responsable reconnue ». La plaquette en aluminium n'est valable qu'avec l'autocollant de l'année en cours.



Plaquette de reconnaissance pour une apiculture pratiquée selon le concept d'exploitation et les aide-mémoire du SSA

5. Réunion de lancement

Il est obligatoire d'assister à une réunion de lancement avant le début du programme proprement dit. C'est à cette occasion que le déroulement et les conditions-cadres sont discutés et que les dates sont communiquées (les dates et lieux concrets sont indiqués plus loin sous « Quelle est la suite de la procédure ? »).

6. Soutien dans le cadre du concept d'exploitation personnel

L'équipe du SSA offre aux participant(e)s du programme de santé un soutien approfondi pour l'élaboration et l'adaptation de leur propre concept d'exploitation.

Quelles sont les conditions préalables ?

Celles et ceux qui souhaitent participer au programme de santé doivent remplir les conditions générales suivantes :

- **Ruches dont les rayons peuvent être sortis lors de la visite**
Permettent le contrôle du couvain
- **Ruches équipées de fonds varroa protégés par une grille**
Permettent le diagnostic varroa
- **S'occuper d'abeilles depuis au moins un an**
Connaissances de base (idéalement cours de base achevé)
- **Membre d'une association apicole en Suisse ou au Liechtenstein**
Exigence issue de l'ordonnance sur l'aide aux services de santé animale

- **Gestion des colonies selon le concept d'exploitation du SSA, ses conditions cadres et les aide-mémoire**
Indispensable pour la reconnaissance
- **Création d'un concept d'exploitation personnel**
Création de l'espace personnel, saisie et enregistrement de son propre concept
- **Documentation des travaux apicoles**
Remplir l'auto-déclaration pour la reconnaissance
- **Présence lors de la séance d'information**
Réunion de lancement au début de la participation au programme
- **Participation à au moins 50 % des sessions d'échange d'expérience de l'année**
Indispensable pour la reconnaissance

Que pensent les participants au projet pilote du programme de santé ?



Andrea Stauch, Niederwil (SG)
Apicultrice depuis 5 ans, membre du comité de l'association d'Untertoggenburg

« Les échanges mensuels avec des apiculteurs d'autres associations et régions m'ont été particulièrement utiles. Cela m'a permis d'approfondir ma compréhension de l'apiculture et de mieux identifier les différentes interactions. Etant donné que nous nous rencontrons la plupart du temps en ligne, j'ai pu en tirer un grand profit en n'y consacrant que peu de temps. Je recommande particulièrement le programme de santé aux nouveaux apiculteurs ayant suivi et achevé le cours de base, mais aussi aux apiculteurs expérimentés ouverts à de nouvelles idées. »



Josef Bieri, Ruswil (LU)
S'occupe d'abeilles noires et en élève depuis 10 ans

« La participation au programme de santé m'a confirmé que je suis sur la bonne voie avec mon exploitation apicole. Les échanges d'expériences m'ont apporté des suggestions et des idées concrètes pour continuer à optimiser mon activité. J'ai déjà pu mettre en œuvre certaines choses, d'autres sont prévues pour cette année. En 2023, je participerai de nouveau au programme de santé. Je profiterai certainement encore des échanges au sein du nouveau groupe. »



Christoph Bühler, Fällanden (ZH)

A plus de 50 ans d'expérience dans le domaine apicole, parrain de nouveaux apiculteurs

« Comme je n'avais plus suivi de formation continue depuis longtemps en dehors des manifestations organisées par mon association, la participation au programme a été pour moi une bonne occasion de me mettre à jour. J'ai personnellement appris beaucoup de choses sur la manière de gérer le varroa (contrôle de l'infestation et mesures à prendre). »

« La discussion avec les autres participants a été très enrichissante pour moi. J'ai approfondi le contact avec un apiculteur de ma région, ce qui m'a permis d'échanger avec lui, également en dehors du programme de santé »



Rina et Thierry Branca, Commugny (VD)

Elèvent des abeilles en ruche Dadant depuis 3 ans

« Nous avons suivi ce programme avec assiduité et beaucoup d'intérêt. Nous avons énormément appris en une année seulement. Les échanges animés avec les intervenants du SSA et les autres participants ont été pour nous à la fois une source d'information et une formation continue. Nous ne connaissions pas le concept d'exploitation auparavant. Grâce à cette approche nouvelle pour nous, cette vue de l'apiculture sous un autre angle, en fonction de l'évolution de la nature et de la colonie, nous avons pu continuer à approfondir ce que nous avons appris lors du cours de base et avons gagné encore plus d'assurance dans le suivi de nos abeilles. »



Mireille et Anne-Marie Tena, Fribourg (FR)

S'occupent de colonies d'abeilles depuis 8 ans (pavillon avec ruches Dadant)

« Le programme de santé nous a aidées à mettre en œuvre notre concept d'exploitation personnel. Les SMS ont été, pour nous, une aide précieuse. Ils nous ont apporté la confirmation des travaux à effectuer dont nous avons besoin au moment opportun. Pour que l'échange avec les autres soit le plus profitable possible, les apiculteurs doivent avoir une petite expérience. La participation aux vidéoconférences est très simple – elles sont très bien animées – même les personnes ayant de la réticence à cet exercice auront du plaisir. »

Combien coûte la participation au programme ?

Etant donné que le SSA continue de fournir ses prestations gratuitement dans le cadre actuel et qu'aucune subvention supplémentaire ne sera versée par la Confédération et les cantons, les dépenses supplémentaires seront couvertes par les frais de participation. Ces derniers seront de Fr. 149.50 en 2023 en raison de la durée réduite du programme. À partir de 2024, ils seront de Fr. 299.- par an.

Quelle est la suite de la procédure (inscription et dates) ?

La balle est dans votre camp. Inscrivez-vous jusqu'au 30 avril 2023 au plus tard via le site www.programmedesante.apiservice.ch/inscription pour l'année 2023 et choisissez dans le cadre du processus d'inscription la manifestation de lancement souhaitée (participation obligatoire au début du programme). Vous avez le choix entre les dates et les lieux suivants :

23.05.2023, mardi, 20h, Yverdon-les-Bain et 31.05.2023, mercredi, 20h, Signy-Avenex

Vous êtes encore hésitant ? Alors obtenez des informations supplémentaires et posez vos questions lors de la vidéoconférence qui débutera le 18 avril 2023 à 20 heures. Inscrivez-vous jusqu'au 16 avril 2023 auprès de Robert Lerch (robert.lerch@apiservice.ch) il vous enverra ensuite le lien de participation par courriel.

Des informations et des dates importantes sont publiées en permanence sur www.programmedesante.apiservice.ch. Si vous n'avez pas le temps de participer au programme en 2023, vous pourrez vous inscrire dès le 1^{er} mai pour l'année 2024 (la date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2023).

Publicité

ACTIONS APIFONDA ET API-HIVERT

Passez votre commande jusqu'au 30 avril 2023 et elle pourra être prise au magasin dès le 8 mai 2023

Apifonda carton de 12 x 1 kg à **2.90** le kg au lieu de 3.30

Apifonda carton de 5 x 2,5 kg à **2.50** le kg au lieu de 3.-

Apifonda carton de 15 kg à **2.45** le kg au lieu de 3.-

Api-invert carton de 5x 2,5 kg à **1.55** le kg au lieu de 2.40

Api-invert carton de 28 kg à **1.45** le kg au lieu de 1.90

Api-invert carton de 16 kg à **1.60** le kg au lieu de 2.-

Api-invert seau de 14 kg à **1.65** le kg au lieu de 2.20



BIO Hostettler **2.25** le kg au lieu de **2.45**

BIO candi 1,5 kg **3.75** le kg au lieu de **3.95**

BIO candi 6 kg **3.55** le kg au lieu de **3.75**



BeeApi

Route de Chaumont 118b
2067 Chaumont
032 754 33 69
info@beeapiculture.ch



Un miel de qualité mérite d'être mis en valeur.

Le label d'or apisuisse en est le garant et répond à la demande des consommateurs.

Comment adhérer au label apisuisse ? Contactez votre responsable de section ! Les contrôleurs d'exploitation vous conseilleront avec plaisir.

Société Romande d'Apiculture

Responsable miel

Mme Mélanie Baudet

www.abeilles.ch

miel@abeilles.ch